



Sommaire

- Actualité Santé
- Santé Sécurité au Travail
- Zoom sur le terrain...
- Actualités Prévention
- En bref

Actualité Santé

Étude sur les maladies respiratoires en milieu agricole

Dans le numéro 1 de l'Infos SST, la BPCO (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive) avait été largement évoquée. Cette maladie fait l'objet de la première des 3 enquêtes qui seront menées par la MSA, en partenariat avec l'INSERM et le service de pneumologie du CHU en 2009 et 2010.

Cette première enquête a débuté en février 2009 dans l'Allier par les salariés agricoles auxquels il a été proposé un examen dans le cadre de cette enquête. A terme, ce sont 2 000 actifs agricoles (1 000 salariés et 1 000 exploitants) qui seront sollicités.

Deux autres enquêtes suivront, sur des populations importantes, mais uniquement sur des personnes reconnues atteintes par la maladie du poumon de fermier :

- une enquête rétrospective afin d'améliorer le diagnostic, notamment sur le plan radiologique,
- une enquête prospective pour mieux connaître les interactions entre la personne atteinte du poumon de fermier et son environnement professionnel.



Ces enquêtes reposent toutes sur le volontariat.

Santé Sécurité au Travail

Aides de la MSA Auvergne dans le cadre d'une démarche globale de prévention

La MSA Auvergne peut accorder des aides financières aux exploitants qui s'engagent dans une démarche de prévention, par l'achat ou la réalisation d'équipements destinés à réduire les risques d'accident et/ou améliorer les conditions de leur travail et de celui de leurs salariés.

Ces aides sont soumises à certaines conditions et ne sont attribuées qu'après avis du conseiller en prévention. La priorité est donnée aux exploitants qui effectuent leur première demande.

Les Jeunes Agriculteurs peuvent bénéficier d'une majoration de 50 % des aides.

Divers domaines sont ciblés car particulièrement "accidentogènes" : la contention des animaux, les équipements des machines mobiles, mais aussi le stockage des produits toxiques ou dangereux.

Les équipements de protection pour le travail en hauteur, pour les travaux de traitement et de pulvérisation, pour la taille et les protections individuelles peuvent être également subventionnés par la MSA Auvergne, après avis favorable des conseillers en prévention.

Le conseiller en prévention est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs pour tout ce qui touche à leur sécurité dans l'exercice de leurs activités professionnelles quotidiennes.

N'hésitez pas à le contacter, il est là pour vous aider à mettre en place une démarche globale de prévention.

Secrétariats :

- ALLIER : 04 70 35 36 48
- CANTAL : 04 71 64 49 15
- HAUTE-LOIRE : 04 71 07 15 07
- PUY-DE-DÔME : 04 73 43 76 54

Zoom sur le terrain

L'utilisation d'un chien pour prévenir les risques

Le chien de troupeau, utilisé en élevage laitier, allaitant ou en engraissement, est un atout majeur pour toute personne sur l'exploitation (salarié ou non-salarié, éleveur ou intervenant en élevage).



Pour cela, le chien doit être correctement éduqué et dressé pour obéir au maître et rester sous son contrôle... mais cette condition, si elle est essentielle, ne suffit pas !

Le travail en binôme -chien de troupeau et maître- est rigoureux et tient compte de règles précises. Le travail du chien et celui du maître ne doivent pas générer de prises de risques.

Certains comportements sont à proscrire : ne pas déstructurer le troupeau, ne pas affoler les animaux, ne pas générer des comportements de défense, d'agressivité ou de fuite. Ils se doivent d'être rassurants et efficaces pour parvenir au résultat escompté (chargement, tri, déplacement sur route, etc...) tout en évitant les risques de coups de tête, coups de pieds, bousculades et charges des bovins. Ces bonnes pratiques peuvent être acquises en formation : elles sont pour partie basées sur des savoirs concernant le comportement des bovins, les aptitudes du chien, la domestication des bovins et les principales situations dangereuses, et pour partie sur des savoir-faire concernant les attitudes, les comportements et modes opératoires.

Dans ce but, la MSA Auvergne va signer une convention avec chaque association départementale « Chien de troupeau ».

Ces conventions ont pour objectif de faire reconnaître le chien comme un réel outil de travail, prouver qu'il peut simplifier et sécuriser le travail sur bovins.



Nadège CHARREYRE-MALLET, conseillère en prévention est à l'origine du partenariat « Chien de Troupeau » en Haute-Loire.

« La conduite d'un troupeau de bovins génère de nombreux accidents, aussi bien pour les salariés que les non-salariés. Un chien bien dressé concourt à éviter les situations à risques. »

Concrètement, ce partenariat consiste à mettre en commun les compétences et les moyens de la MSA et de l'Association lors de l'organisation de formations ou de journées de sensibilisation.

Ces journées sont rythmées par des démonstrations assurées par un professionnel. En effet, le programme de formation proposé par la MSA, « travailler en toute sécurité avec un chien de troupeau sur bovins », est animé par des formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage. Il est complémentaire aux formations d'initiation « Éducation et dressage » et vise à parfaire le dressage et à améliorer la sécurité de l'éleveur et l'efficacité du chien en l'utilisant de manière appropriée. Il dure deux jours discontinus pour que les éleveurs puissent, entre-temps, utiliser leur chien, en situation, sur leur propre exploitation.

Le chien de troupeau répond aux besoins actuels sur les exploitations : un chien bien éduqué et bien dressé est un excellent "partenaire de travail" puisque comme peuvent en témoigner certains utilisateurs : "une seule personne suffit pour trier des animaux, contenir un troupeau...".

Il permet également le maintien dans l'activité de certains éleveurs aux capacités amoindries.



Association
« Chien de Troupeau 43 »

Actualités **Prévention**



Impliquer les futurs professionnels aux problématiques de Santé Sécurité au Travail

Le **Trophée Prévention Jeunes** s'est déroulé en plusieurs étapes : départementales ou régionales. Les caisses de MSA ont organisé des finales pour distinguer les meilleurs projets locaux à présenter lors de la finale nationale qui a eu lieu à Paris le 19 mai...

Pour la MSA Auvergne, c'est un **Trophée régional** qui a été organisé par le service Santé Sécurité au Travail, le 31 mars à Saint-Beauzire en Haute-Loire. Des élèves des établissements agricoles des quatre départements auvergnats concouraient.

Des jeunes très impliqués et mobilisés autour de la santé et la sécurité au travail

Ce concours s'adresse à un public de jeunes en formation dans les établissements scolaires agricoles.

Cette année, en Auvergne, **8 établissements** (soit 11 équipes composées chacune d'un petit groupe d'élèves, accompagné d'un enseignant) ont présenté leurs projets de prévention, travaillés avec l'appui des conseillers en prévention de la MSA.

L'équipe du Lycée Professionnel Antoine Brun à Lapalisse (Allier) gagnante du Trophée Régional

Au cours de la matinée, les équipes ont présenté leur projet devant un jury composé de 10 experts de la Santé Sécurité au Travail. A l'issue de la présentation, le jury a désigné les 4 équipes retenues pour la sélection finale de l'après-midi, émanant des 4 départements auvergnats. C'est finalement

l'équipe du **Lycée Professionnel Antoine Brun à Lapalisse (Allier)** qui s'est vu attribuer le **premier prix** pour sa "brouette à tout faire".



Les lauréats ont remporté un chèque de 1 800 euros (qui devra être utilisé par l'établissement pour des

opérations en lien avec la prévention) et le **billet d'entrée** pour participer à la finale nationale à Paris.

L'équipe arrivée en deuxième position a reçu un chèque de 1 000 euros tandis que la troisième a été récompensée d'un chèque de 800 euros.

Chacun des membres des 4 équipes finalistes est reparti avec un sweat-shirt aux couleurs de la MSA et



L'équipe du Lycée Professionnel Antoine Brun à Lapalisse (Allier)

une entrée à Vulcania. Un nouveau prix, baptisé "Coup de cœur", a été remporté par une équipe du Cantal.

Des animations sur la prévention

Plusieurs animations ont permis aux participants de multiplier les expériences en prévention que ce soit au travers de la voiture tonneau (pour appréhender le risque routier) ou du mur d'escalade conçu pour montrer que la sécurité doit toujours être prise en compte quelle que soit l'activité entreprise.

Dans le cadre du partenariat entre la MSA et l'association Chien de troupeau, une démonstration réalisée par le formateur Dominique Roux, sur l'utilisation du chien de troupeau sur bovins était proposée.

Un stand dédié à la santé a permis au docteur Jean Bourgoignon, médecin du travail MSA, d'apporter une foule d'informations sur les maladies professionnelles, sur le bruit au travail et sur la santé publique .

3^{ème} prix du Trophée National !

Le **Lycée Professionnel Antoine Brun à Lapalisse** et sa « brouette à tout faire » se sont fait remarquer lors de la **finale nationale** à Paris puisqu'ils ont remporté le **troisième prix**.

Bravo à cette équipe de jeunes qui a su se distinguer parmi 130 équipes, soit 1 000 jeunes en compétition dans toute la France. Les 8 équipes en lice lors de la finale, qui s'est déroulée sur l'Arche de la Défense, représentaient plus de 30 départements. Elles ont été départagées par un jury de professionnels de la Santé Sécurité au Travail issus de la MSA, INRS, INACT, CRAM Ile de France, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Un nouveau Trophée est programmé en 2010...



De gauche à droite : Noëlle BOURLANGE, Marie-Claude ROQUIER, Geneviève DUVERGER, Geneviève MAURS, Annick BOURGES, Elodie LAGER, Béatrice DUFOUR, Sylviane DUMONT, Maryline CUSSINET, Corinne BETTAREL, Delphine MARTIN, Alain RAYMOND.



Isabelle RODDE
Responsable
du secrétariat

Placé au cœur de l'activité du service Santé Sécurité au Travail, le secrétariat est le support indispensable de l'activité des Médecins du Travail, mais également des conseillers en prévention.

Les secrétaires gèrent au quotidien les plannings, y compris les désistements et annulations de dernière minute. Elles conseillent et répondent aux questions des salariés et employeurs, envoient les convocations, planifient les visites d'embauche et de reprise dans les délais légaux.

Une des difficultés est de parvenir à concilier les impératifs de tous les intervenants : médecins du travail, structures mettant à disposition les locaux, entreprises et enfin les personnes convoquées.

Le secrétariat SST est un travail d'équipe, au sein de chaque site, mais également entre les 4 sites de la MSA Auvergne. Précurseur, le secrétariat SST fonctionne en régional depuis juillet 2008.

Côté prévention, l'activité se décline en fonctions très diverses allant de la codification des Accidents du Travail à l'organisation et à la participation à des manifestations ou salons tels que les Trophées Prévention Jeunes, le Sommet de l'élevage...

QUELQUES CHIFFRES 2008 :

- ★ Près de 20 000 convocations envoyées pour les examens de médecine du travail.
- ★ Plus de 3 800 Accidents du Travail codifiés.

En bref



Un nouveau règlement concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges est entré en vigueur le 20 janvier 2009. De nouveaux pictogrammes seront utilisés pour l'étiquetage. Nous reviendrons sur ce sujet prochainement.



Contrôle obligatoire des pulvérisateurs : Depuis le 1^{er} janvier 2009, les pulvérisateurs doivent faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé. Les délais pour faire contrôler son pulvérisateur sont établis en fonction du numéro SIREN. Si les 2 derniers chiffres du numéro SIREN sont compris entre 00 et 19, le pulvérisateur devra être contrôlé avant le 31 mars 2010.

Avant le 31/03/2010 SIREN 00 à 19 Avant le 31/12/2010 SIREN 20 à 39 Avant le 31/12/2011 SIREN 40 à 59

Avant le 31/12/2012 SIREN 60 à 79 Avant le 31/12/2013 SIREN 80 à 99

En cas d'absence de numéro SIREN, le pulvérisateur devra être contrôlé avant le 31/03/2010

Renseignements : GIE Pulvé 03 - tél. 04 70 48 42 42 (pour l'Allier et le Cantal)

Serv'Agri Arverne (S2A) - tél. 04 73 44 45 17 (pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire)

Fédération Départementale des CUMA : Allier 04 70 44 11 62 - Cantal 04 71 45 56 48 -

Haute-Loire 04 71 07 21 24 - Puy-de-Dôme 04 73 44 45 20



La MSA Auvergne vient de signer une convention tripartite sur la prévention des risques routiers au travail avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et la Préfecture de Haute-Loire. Cette convention a pour objectif de faire prendre conscience aux employeurs et aux salariés que le risque routier est un risque professionnel majeur auquel il faut veiller, en développant, au sein de l'entreprise, une politique de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs.

Infos SST Directeur de la publication : Michel Picard - Rédactrice en chef : Marie-France Caron

Comité de rédaction : Anne-Sophie Issartel et Isabelle Fricheau

Impression : Imprimerie Champagnac—Cantal

21 500 exemplaires

Dépôt légal à parution